

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1986

16 août 2013

### SOMMAIRE

|                                                   |       |                                                                  |       |
|---------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------|-------|
| Aconcagua, S.à r.l. ....                          | 95292 | Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise .....                       | 95283 |
| Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF .....               | 95310 | Field Point I-A RE3 .....                                        | 95283 |
| Amtrust Re 2007 (Luxembourg) .....                | 95301 | Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen SICAV-FIS ..... | 95328 |
| Balymalbe Holding S.A. - SPF .....                | 95288 | FremantleMedia S.A. ....                                         | 95282 |
| Bamolux S.à r.l. ....                             | 95282 | Geo-T Finance S.A. ....                                          | 95284 |
| Bati S.A. ....                                    | 95288 | Gérances Roxy S.à r.l. ....                                      | 95284 |
| Bautrading Luxembourg S.A. ....                   | 95288 | GHE Holding S.A. ....                                            | 95284 |
| Benetton Real Estate International S.A. ....      | 95288 | Gilles Tooling G.m.b.H. ....                                     | 95283 |
| BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF ..              | 95310 | Granjo S.A. ....                                                 | 95284 |
| BKS Trustees S.à r.l. ....                        | 95282 | GreenBox S.A. ....                                               | 95285 |
| Black Horse S.A. ....                             | 95288 | Green Way Arbitrage .....                                        | 95284 |
| Black Horse S.A. ....                             | 95289 | GREP Fünf S.à r.l. ....                                          | 95285 |
| BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l. ....   | 95289 | GREP Zwei S.à r.l. ....                                          | 95285 |
| Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l. .... | 95305 | Grey Worldwide Luxembourg S.A. ....                              | 95286 |
| Blue Azur S.A. ....                               | 95289 | Haek SICAV FIS .....                                             | 95287 |
| BNP Paribas Portfolio FoF .....                   | 95318 | Hase Fireplaces S.A. ....                                        | 95286 |
| BNP Paribas Portfolio Fund .....                  | 95327 | Hauptert Interieur S.à r.l. ....                                 | 95286 |
| BoA Luxembourg S.à r.l. / B.V. ....               | 95308 | Health International Publishing S.A. ....                        | 95287 |
| Bolder S.A., SPF .....                            | 95282 | HEDF II Birmingham S.à r.l. ....                                 | 95287 |
| BRE/Conrad S.à r.l. ....                          | 95313 | HEDF Isola PE S.à r.l. ....                                      | 95287 |
| BRE/HVM S.à r.l. ....                             | 95316 | Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S. ....       | 95285 |
| Brenntag FinanceCo I .....                        | 95289 | Hiael S.à r.l. ....                                              | 95286 |
| Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l. .... | 95289 | HIFA Holding S.à r.l. ....                                       | 95286 |
| Comeht Holding S.A. ....                          | 95319 | HispanAutos Losch .....                                          | 95285 |
| C.R.C. S.à r.l. ....                              | 95315 | IFI Estates S.A. ....                                            | 95287 |
| Crescent S.à r.l. ....                            | 95282 | Innisfree F3 S.à r.l. ....                                       | 95328 |
| DB PWM Private Markets I SCA-SICAR .....          | 95327 | Jaccar Holdings .....                                            | 95307 |
| Drep Eins S.à r.l. ....                           | 95328 | Jackson, Jones & Cie S.e.n.c. ....                               | 95307 |
| Fattal Hotels Holdco S.à r.l. ....                | 95283 | Oriental Fund SCA SICAV-SIF .....                                | 95310 |
| Feitler Finances S.A. ....                        | 95283 | Stock Car Team The Black Beasts .....                            | 95290 |
|                                                   |       | WAVE Private Equity SICAV-SIF .....                              | 95290 |

**Bamolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 13.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013086297/11.

(130107305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**BKS Trustees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 167.624.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BKS Trustees S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013086311/11.

(130106401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.143.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013086313/12.

(130107377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Crescent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 134.638.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013086346/11.

(130106268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**FremantleMedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 75.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086491/9.

(130107541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 36.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086481/10.

(130107027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Field Point I-A RE3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.070.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013086482/11.

(130107644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Fattal Hotels Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.572.

La dénomination de l'associé unique de la Société a été changée en Fattal Hotels OPCO HoldCo SCS, une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B175928.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086480/14.

(130107419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Feitler Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 2, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.838.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2013.

Référence de publication: 2013086497/10.

(130107489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Gilles Tooling G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.876.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086544/9.

(130107048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 48.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Green Way Arbitrage*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013086528/11.

(130106785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Geo-T Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.918.

Die Bilanz am 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013086521/10.

(130107423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Granjo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 79.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086548/9.

(130107504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Gérances Roxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 7, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 165.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086516/10.

(130107441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**GHE Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 76.799.

Par décision du conseil d'administration tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2013 au siège social, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GHE HOLDING S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2013086541/14.

(130107454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**HispanAutos Losch, Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 29.910.

Les comptes de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013086567/11.

(130106880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086565/9.

(130107452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**GREP Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.000.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 126.967.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086556/11.

(130107713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**GreenBox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 158.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086550/10.

(130106630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**GREP Fünf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 11.394.287,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.620.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086552/11.

(130106891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Hiael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086580/9.

(130106573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Hauptert Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.288.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086574/9.

(130107077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Hase Fireplaces S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086573/10.

(130107382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Grey Worldwide Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.812.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire W B M

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013086557/13.

(130106992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**HIFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.985.

*Extrait des résolutions des associés de la société adoptées en date du 19 Juin 2013:*

- John Broadhurst Mills a démissionné de sa fonction de gérant de class B avec effet au 19 Juin 2013.
- Laure Paklos, demeurant à 58 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B avec effet au 19 Juin 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013086581/15.

(130107142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**HEDF Isola PE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013086576/10.

(130107129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Health International Publishing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 108.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086575/9.

(130107508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Haek SICAV FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 122.583.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2013*

Am 16. April 2013 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Generalversammlung wählt Herrn Hermann Knödgen, Herrn Dr. Detlef Mertens und Frau Sabine Büchel, jeweils berufliche wohnhaft in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft, bis zur im Jahre 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung.

Luxemburg, den 26. Juni 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013086572/16.

(130106525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**HEDF II Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 159.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013086577/10.

(130106749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**IFI Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086609/9.

(130107410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Balymalbe Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.379.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social, en date du 15 juin 2013*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013087283/14.

(130108480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Black Horse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.519.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087297/10.

(130109096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Bati S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 67.826.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087287/10.

(130108732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Bautrading Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue J.-P. Ledure.

R.C.S. Luxembourg B 29.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087288/10.

(130108301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 79.876.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087262/10.

(130108234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.515.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 juin 2013*

Le siège social a été transféré du 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087279/14.

(130108377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Blue Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

—  
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087300/10.

(130108961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Brenntag FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.197.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013087274/10.

(130107932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.550,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.692.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087299/10.

(130108789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Black Horse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.519.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087298/10.

(130109122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**WAVE Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 164.909.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung 20. Juni 2013*

Am 20. Juni 2013 um 11 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Verwaltungsratsmitglieder Herr Ulrich Schneider, Frau Sabine Büchel und Herr Hermann Knödgen für einen Zeitraum bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2014 abgehalten wird, wiederzuwählen.

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen.

Luxemburg, den 27. Juni 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013087086/19.

(130106612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Stock Car Team The Black Beasts, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 11, Lampertskaul.  
R.C.S. Luxembourg F 9.608.

—  
**STATUTEN**

Unter den Unterzeichnenden: BAUSCH Pascal; STEFFES Patrick; RAACH Manuela; SCHNEIDER Corinne; BENZ Marc, alle der Luxemburger Nationalität angehörig, wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, die den folgenden Statuten und dem Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck unterliegen.

**Kapitel 1. Name, Sitz, Zweck, und Dauer der Vereinigung**

**Art. 1.** Die Vereinigung trägt den Namen «STOCK CAR TEAM THE BLACK BEASTS»

**Art. 2.** Der Sitz der Vereinigung befindet sich in DRINKLANGE, L-9952 11 Lampertskaul

**Art. 3.** Die Vereinigung hat zum Zweck junge Automobilsportsfreunde zu unterstützen und zu fördern ihren Sport auszuüben.

Jede politische Aktivität ist ihr verboten.

Sie kann jede allgemeine Handlung durchführen, um alle nötigen Schritte zu unternehmen und jede Maßnahme zu ergreifen, die direkt oder indirekt dazu führen ihren Zweck zu erfüllen.

Sie kann besonders Veranstaltungen und Publikationen organisieren, jede technischen Mittel erfinden und in Kraft setzen, die dazu dienen, die Sportler zu fördern und deren Arbeit zu erleichtern.

**Art. 4.** Die Vereinigung wird für eine bestimmte Zeit gegründet.

**Art. 5.** Die Vereinigung ist eingeschrieben in der Luxemburger Föderation des Stock-Car F.L.S.C.

**Art. 6.** Die Rennautos des Teams haben die Farben Schwarz-weiß

**Kapitel 2. Mitglieder, Beiträge**

**Art. 7.** Die Vereinigung setzt sich zusammen:

- a) Aktive Mitglieder, deren Zahl nie weniger als 3 sein kann;
- b) Schenkende Mitglieder;
- c) Ehrenmitglieder.

Nur die aktiven Mitglieder haben das Recht in den Generalversammlungen abzustimmen.

**Art. 8.** Jede interessierte Person, die das Interesse der Vereinigung fördert, kann Mitglied werden.

Die Eigenschaft als aktives Mitglied wird vom Vorstand zugeteilt, auf Anfrage der interessierten Person.

Die Entscheidung wird durch eine Wahl mit einfacher Mehrheit getroffen.

Wenn die Anfrage angenommen ist, wird der Interessent Mitglied nachdem er sein Beitrag gezahlt hat.

**Art. 9.** Die Eigenschaft als schenkendes Mitglied wird vom Vorstand an diejenige Person zugeteilt, die die Vereinigung durch einen jährlichen Beitrag unterstützen wollen, ohne eine aktive Rolle übernehmen zu wollen.

**Art. 10.** Die Eigenschaft als Ehrenmitglied wird vom Vorstand an diejenige Person zugeteilt, die sich in außergewöhnlicher Weise für die Vereinigung verdient gemacht haben.

**Art. 11.** Die Eigenschaft als aktives Mitglied verliert man durch eine Rücktrittserklärung.

Als Zurückgetretener gilt das aktive Mitglied, das seinen Beitrag nicht innerhalb von drei Monaten nach Erhalt der Mitgliedskarte gezahlt hat.

Weiterhin gilt als Zurückgetretener, das aktive Mitglied, das mit seinem Verhalten gegen die Interessen der Vereinigung verstößt

Der Vorstand stellt den Rücktritt in seinem Versammlungsbericht fest

Außerdem wird die Eigenschaft als aktives Mitglied verloren, aus schwerwiegenden Gründen durch den Vorstand.

Dieser Rauswurf tritt nur dann in Kraft wenn er in der folgenden Generalversammlung festgehalten wird durch die Mehrheit von 2/3 der Mitglieder und das beschuldigte Mitglied in seinen Erklärungen angehört wurde.

**Art. 12.** Die Höhe der Mitgliedsbeiträge wird jährlich in der Generalversammlung festgehalten.

Am Anfang, beträgt der Beitrag 25 euro pro Jahr für aktive Mitglieder.

Keine Mitglieder, auch nicht abdankende oder ausgeschlossene, haben ein Recht auf die Vereinigungsgelder und können das Rückerstatten ihrer Mitgliedsbeiträge nicht verlangen.

**Art. 13.** Das Gesellschaftsjahr ist dem Kalenderjahr gleichgestellt.

Ausnahmsweise beginnt das erste Jahr am Tage der Veröffentlichung dieser Statuten im Memorial.

### Kapitel 3. Verwaltung

**Art. 14.** Die Verwaltung wird von einem Verwaltungsvorstand geleitet, der aus mindestens 3 höchstens aus 7 Mitgliedern besteht.

Die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes werden von der ordentlichen Generalversammlung gewählt mit der Mehrheit, für eine Dauer von 2 Jahren.

Die Gründungsmitglieder dürfen nicht neu gewählt werden. Im Falle eines freiwilligen Austritts eines der Gründungsmitglieder, kann ein neues Mitglied gewählt werden.

Die austretenden Mitglieder sind wiederwählbar.

Die Kandidaturen für den Verwaltungsvorstand müssen ihm schriftlich zugeschickt werden, mindestens 24 Stunden vor Beginn der Generalversammlung.

Die Kandidaturen können ausnahmsweise in der Generalversammlung präsentiert werden, wenn die Anzahl der Kandidaturen niedriger ist als das Minimum, aus dem Verwaltungsvorstand bestehen müssen.

Der Verwaltungsvorstand kann sich der Kollaboration derjenigen, die nur reine Beratende Stimme haben, sicher sein.

**Art. 15.** Die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes bestimmen aus ihren Reihen, mit Mehrzahl der Stimmen, den Präsidenten, Sekretär, Kassenwart und Beisitzend.

**Art. 16.** Im Fall der Abwesenheit oder Verhinderung des Präsidenten, wird seine Funktion durch den Vizepräsidenten ausgeübt, wenn dieser auch abwesend ist, übt der älteste unter den restlichen Mitgliedern diese Funktion aus.

**Art. 17.** Alle Fahrer, sowie Mitglieder, welche einen Posten für unser Team bei einer Veranstaltung übernehmen und durch Selbstverschulden eine Strafe erhalten (z.b Alkohol), müssen diese selbst bezahlen.

**Art. 18.** Der Vorstand versammelt sich auf Einberufen des Präsidenten hin, oder eines dritten der Verwaltenden, so oft es das Interesse der Vereinigung verlangt

Er kann nur gültig bestimmen wenn die Mehrheit der Verwalter anwesend ist

Die Entscheidungen werden nach der einfachen Mehrheit der Wähler genommen. Wenn die Stimmen gleich verteilt sind, ist die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters maßgebend.

Der Verwaltungsvorstand ist kompetent für alle Taten, die die Realisation des Ziels der Vereinigung betreffen, außer die, die vom Gesetz oder von diesen Statuten der Generalversammlung zugeteilt sind.

**Art. 19.** Die soziale Unterschrift liegt beim Präsidenten, der Sekretärin und dem Kassenwart.

**Art. 20.** Der Verwaltungsvorstand bestimmt zwei Kassenrevisoren, ausgesucht unter den Mitgliedern, die nicht im Verwaltungsvorstand sind. Die Kassenrevisoren können zu jedem Moment alle Bücher und Konten der Vereinigung untersuchen.

Der Verwaltungsvorstand muss der Generalversammlung ein Kassenbericht und die Konten des vorherigen Jahres zur Zustimmung vorlegen.

**Art. 21.** Alle Entscheidungen des Verwaltungsvorstandes werden in ein Protokoll verzeichnet eingeschrieben in einem speziellen Register und Unterschriften von den aktuellen Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes.

#### Kapitel 4. Generalversammlung

**Art. 22.** Die Generalversammlung wird einberufen durch einen einfachen Brief, der vom Präsidenten an alle aktiven Mitglieder mindestens 15 Tage vor dem festgehaltenen Datum geschickt wird.

Sie muss sich mindestens einmal pro Jahr versammeln, bis spätestens den 30. Juni des laufenden Jahres. Die Einladung muss über die Tagesordnung informieren.

**Art. 23.** Die oberste Leitung der Vereinigung obliegt der Generalversammlung gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928.

**Art. 24.** Es steht den aktiven Mitgliedern frei sich in der Generalversammlung vertreten zu lassen, entweder von einem anderen Mitglied oder durch einen Dritten, durch eine schriftliche Vollmacht die beim Präsidenten vor Beginn der Generalversammlung abzugeben ist

**Art. 25.** Die Generalversammlung kann nur gültig über die Änderung der Statuten bestimmen wenn dies der Wunsch von zwei Dritteln der Mitglieder ist

Keine Änderung kann ohne die Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen genommen werden.

Wenn keine zwei Drittel der Mitglieder anwesend sind oder vertreten werden in der ersten Versammlung, muss der Verwaltungsvorstand eine zweite Versammlung einberufen, die abstimmen kann gleichgültig wie hoch die Anzahl der Anwesenden ist. Aber in diesem Fall, wird die Entscheidung dem Zivilgericht zur Genehmigung vorlegen.

**Art. 26.** Die Beschlüsse der Generalversammlung werden vom Sekretär verzeichnet, gegengezeichnet vom Präsidenten und aufgehoben im Sitz der Vereinigung, wo alle Mitglieder Sie zur Kenntnis nehmen können.

**Art. 27.** Bei Auflösung der Vereinigung aus welchen Gründen auch immer, nach Begleichen der Schulden, sind die Gelder an eine gemeinnützige Organisation zu überweisen, und der Generalversammlung, die zu diesen Zwecken zusammengerufen wird mitzuteilen.

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigung ohne Gewinnzweck sind an allen Punkten anzuwenden, die nicht in den Statuten vorgesehen sind.

Unterschriften.

Référence de publication: 2013087124/110.

(130107299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

#### **Aconcagua, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.900,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.280.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

HOSPITEUM CORPORATION, a public limited liability company organized under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 395397,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "ACONCAGUA, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

## **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object (including the acquisition, holding and management of real estate property).

## **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

# **II. Capital - Shares**

## **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900), represented by nineteen thousand nine hundred (19,900) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

## **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty- four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state to know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, where the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), by way of written resolutions (the Shareholders' Written Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Written Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Written Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of the manager or managers, failing which by shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Written Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Written Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Written Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the profits and other reserves (including share premiums) available for distribution in light with item (ii) above, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Written Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Written Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

### *Subscription and Payment*

Hospiteum Corporation, represented as stated above, subscribes to nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900), represented by nineteen thousand nine hundred (19,900) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900).

The amount of nineteen thousand nine hundred US Dollars (USD 19,900) is at the Company's disposal.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Herbert de Sola, born on 19 February 1948 in San Salvador, Republic of El Salvador, residing at Boulevard Constitucion Nr 339, San Salvador, El Salvador; and

Jose Fraga, born on 8 December 1968 in Spain, residing at 5757 Collins Avenue, ste 1905, Miami Beach, FL 33140, USA.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Elizabeth Timmer, born on 24 July 1965 in Zuidelijke Ljsselmeerpold, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Richard Brekelmans, born on 12 September 1960, in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juin, par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

HOSPITEUM CORPORATION, une société anonyme organisée suivant les lois de la République de Panama, avec adresse au C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama, enregistrée auprès du Registre Public de Panama sous le numéro 395397,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, par procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "ACONCAGUA, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social(y inclus l'acquisition, la détention ou la gestion de biens immobiliers).

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-neuf mille neuf cents US Dollars (USD 19.900), représenté par dix-neuf mille neuf cents (19.900) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition, qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

##### **11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions écrites (les Résolutions Ecrites des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Ecrites des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux statuts. Les Résolutions Ecrites des Associés, signés par tous les associés sont valides et engageantes comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquées et tenues et revêt la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à la demande du ou des gérants, à leur défaut par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues à l'heure et au lieu spécifié dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou de celles prises par voie de Résolutions Ecrites des Associés, sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois par écrit et les décisions sont adoptées soit par la deuxième Assemblée Générale soit par les Résolutions Ecrites des Associés, à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année financière.

#### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années renouvelables.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit les comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.4. Si les dividendes intérimaires versés dépassent le montant des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) disponibles pour une distribution lu la lumière du point (ii) ci-dessus, les associés doivent rembourser le surplus à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

95301

*Souscription et Libération*

Hospiteum Corporation, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-neuf mille neuf cents (19.900) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un US Dollar (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-neuf mille neuf cents US Dollars (USD 19.900).

Le montant de dix-neuf mille neuf cents US Dollars (USD 19.900) est à la disposition de la Société.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

Herbert de Sola, né le 19 février 1948 à San Salvador, République du Salvador, et résidant au Boulevard Constitucion Nr 339, San Salvador, République du Salvador; et

Jose Fraga, né le 8 décembre 1968 en Espagne, et résidant au 5757 Collins Avenue, suite 1905, Miami Beach, FL 33140, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke Ljsselmeerpold, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087181/491.

(130107926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"AmTrust Holdings Luxembourg", a company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade register under the number B 142739, owner of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (the "Sole Member"),

duly represented by Ms. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal in Luxembourg on June 26<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole member of "AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a deed received by the notary Maître Gérard LECUIT, residing in Mersch, on December 10<sup>th</sup>, 1986, (the «Company») published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 80 of April 2<sup>nd</sup>, 1987, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 25.267,

and whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the notary Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, on November, 11<sup>th</sup> 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2835 of November 21<sup>st</sup>, 2011.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's corporate capital by USD 2,700,000.- (two million seven hundred thousand United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 9,000,000.- (nine million United States Dollars) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of USD 7.20- (seven point twenty United States Dollars) to the amount of USD 11,700,000.- (eleven million seven hundred thousand United States Dollars) by the creation and issuing of 375,000 (three hundred seventy five thousand) shares, with a nominal value of USD 7.20- (seven point twenty United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the 375,000 (three hundred seventy five thousand) additional shares by "AmTrust Holdings Luxembourg", société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade register under the number B 142.739, by a contribution of all:

- the 500 (five hundred) shares it holds in "AmTrust Re Kappa", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 45.866

- the 20,000 (twenty thousand) shares it holds in "AmTrust Re Zeta", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 26.864.

The new shares will be issued with payment of a total share premium of USD 21,744,195.- (twenty-one million seven hundred forty-four thousand one hundred ninety five United States Dollars);

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the increase of the corporate capital.

4. Miscellaneous.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions after having received the approval of the Transactions by the Commissariat aux Assurances dated June 26<sup>th</sup> 2013:

*First resolution:*

The Sole Member resolves to increase the Company's corporate capital by USD 2,700,000.- (two million seven hundred thousand United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 9,000,000.- (nine million United States Dollars) to the amount of USD 11,700,000.- (eleven million seven hundred thousand United States Dollars), by the issuing of 375,000 (three hundred seventy five thousand) shares with a nominal value of USD 7.20 (seven point twenty United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution:*

*Subscription and Payment*

There now appeared Ms Virginie PIERRU, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of "AmTrust Holdings Luxembourg", a limited liability company with registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Trade and Companies under the reference B 142739 (the "Subscriber") by virtue of a proxy given under private seal June, 26<sup>th</sup>, 2013,

which remain attached after having been signed "ne varietur" by the attorney and notary, to this document to be filed with the registration formalities, by virtue of a power of attorney aforesaid.

Ms. Virginie PIERRU, prenamed, and acting as aforesaid, declares to subscribe in the name and on the behalf of the said the "AmTrust Holdings Luxembourg", prenamed, the 375,000 (three hundred seventy-five thousand) additional shares and to make payment in full for such new shares by a contribution in specie, consisting of all the shares in "AmTrust Re Kappa", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf (RCS Luxembourg B 45.866), and in "AmTrust Re Zeta", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf (RCS Luxembourg B 26.864).

Thereupon the Sole Member resolves to accept the said subscription and payment and to allot 375,000 (three hundred seventy-five thousand) additional shares to the said subscriber "AmTrust Holdings Luxembourg", prenamed, subscribed with a total share premium amounting to USD 21,744,195.- (twenty-one million seven hundred forty-four thousand one hundred ninety five United States Dollars).

*Contribution agreement:*

Ms. Virginie PIERRU, prenamed, and acting as aforesaid, refers to the share contribution agreement dated June 26<sup>th</sup>, 2013, duly signed by "AmTrust Holdings Luxembourg", prenamed, and the Company, whereby all the shares of "AmTrust Re Kappa", prenamed, and all the shares of "AmTrust Re Zeta", prenamed, have been transferred to the Company.

This agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Existence and Proof of the contribution in kind:*

In addition, Ms. Virginie PIERRU, prenamed, and acting as aforesaid, stated that, in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) law of 10 August 1915 on commercial companies as modified, a report has been drawn up on June 26<sup>th</sup>, 2013 by "ATWELL" having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (RCS Luxembourg B 169.787) signed by M. Christophe DESCHAMPS, statutory auditor, residing professionally in Luxembourg, wherein the assets and liabilities so contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

*"Conclusions:*

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the 375,000 new shares of "AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)" to be issued in exchange, together with a share premium of USD 21,744,195."

That report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the shareholder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Evaluation of the contribution in kind:*

Ms. Virginie PIERRU, prenamed, and acting as aforesaid, acknowledges that the board of directors of the Company has valued the said contribution in kind on April 9<sup>th</sup>, 2013 to an amount of USD 24,444,195.- (twenty-four million four hundred forty-four thousand one hundred ninety-five United States Dollars) on the basis of the book value of the contributed companies as at December 31<sup>st</sup>, 2012.

*Second resolution:*

The Sole Member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution as following:

« **Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at eleven million seven hundred thousand United States Dollars (USD 11,700,000) divided into one million six hundred twenty-five thousand thousand (1,625,000) shares, with a nominal value of seven point twenty United States Dollars (USD 7.20) each, fully paid in.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand eight hundred and sixty euro (EUR 3,860.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

«AmTrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, sous la mention B 142739, propriétaire de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions («l'Actionnaire Unique»),

ici dûment représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juin 2013 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique de «AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1986, (la «Société»), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 80 du 2 avril 1987, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 25267,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2835 du 21 novembre 2011.

L'agenda de la réunion est le suivant:

*Agenda:*

1. Augmentation de capital à concurrence de USD 2.700.000,- (deux millions sept cent mille dollars des Etats-Unis) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de USD 9.000.000,- (neuf millions de dollars des Etats-Unis) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 7,20.- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis) à USD 11.700.000,- (onze millions sept cent mille dollars des Etats-Unis) par l'émission et la création de 375.000 (trois cent soixante-quinze mille) nouvelles actions, d'une valeur nominale de USD 7,20.- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et paiement de 375.000 (trois cent soixante-quinze mille) nouvelles actions par «AmTrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés B 142.739, par apport en nature de toutes:

- les 500 (cinq cents) actions qu'elle détient dans la société «AmTrust Re Kappa», avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 45.866;

- les 20.000 (vingt mille) actions qu'elle détient dans la société «AmTrust Re Zeta», avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 26.864;

Les nouvelles parts sociales seront émises avec une prime d'émission totale de USD 21,744,195.- (vingt-et-un millions sept cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis);

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée;

4. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité de membre unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes, après avoir reçu l'accord du Commissariat aux Assurances sur la transaction en date du 26 juin 2013:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 2.700.000,- (deux millions sept cent mille dollars des Etats-Unis) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de USD 9.000.000,- (neuf millions de dollars des Etats-Unis) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 7,20.- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis) à USD 11.700.000,- (onze millions sept cent mille dollars des Etats-Unis) par l'émission et la création de 375.000 (trois cent soixante-quinze mille) nouvelles actions, d'une valeur nominale de USD 7,20.- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions

*Deuxième résolution:*

*Souscription et Libération*

Est alors intervenue Mlle Virginie PIERRU, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «AmTrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous la mention B 142.739 (le «Souscripteur»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juin 2013, laquelle restera annexée, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée et agissant comme ci-avant, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société pré-qualifiée «AmTrust Holdings Luxembourg», prénommée, les 375.000 (trois cent soixante-quinze mille) nouvelles actions et libérer entièrement ces nouvelles actions moyennant apport en nature, consistant dans l'intégralité des actions de la société «AmTrust Re Kappa», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf (RCS Luxembourg B 45.866), ainsi que dans l'intégralité des actions de la société «AmTrust Re Zeta», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf (RCS Luxembourg B 26.864).

L'Actionnaire Unique déclare accepter ladite souscription et libération, et attribuer les 375.000 (trois cent soixante-quinze mille) nouvelles actions, souscrites avec une prime d'émission d'un montant total de 21,744,195.- USD (vingt-et-un millions sept cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis), au prédit souscripteur «AmTrust Holdings Luxembourg», prénommée.

*Convention d'apport:*

Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée et agissant comme ci-avant, se réfère à la convention d'apport du 26 juin 2013, dûment signée par «AmTrust Holdings Luxembourg», prénommée et la Société, aux termes de laquelle toutes les actions de «AmTrust Re Kappa» prénommée, et toutes les actions de «AmTrust Re Zeta» prénommée, ont été transférées à la Société.

Cette convention d'apport restera annexée, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

*Existence et Preuve de l'apport en nature:*

En outre, Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée et agissant comme ci-avant, atteste que, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le rapport a été rédigé le 26 juin 2013 par «ATWELL», ayant son siège social à L- 2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (RCS Luxembourg B 169.787) signé par M. Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprise agréé, demeurant professionnellement à Luxembourg, dans lequel les actions apportées ont été décrites et évaluées.

La personne intervenante produit ce rapport dont la conclusion est la suivante:

*«Conclusions:*

Sur la base des travaux effectués, nous concluons que rien n'a été porté à notre attention qui nous amènerait à croire que la valeur de l'apport résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus ne serait pas au moins égale au nombre et la valeur nominale des 375.000 actions nouvelles de AMTRUSTRE 2007 (LUXEMBOURG) à émettre en contrepartie, augmenté d'une prime d'émission de 21.744.195 USD.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire et par notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

*Evaluation de l'apport en nature:*

Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée et agissant comme ci-avant, déclare que le conseil d'administration de la Société a évalué le prédit apport en nature le 9 avril 2013 à USD 24.444.195,- (vingt-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis) sur la base de la valeur comptable au 31 décembre 2012 des sociétés apportées.

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée, comme suit

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 11.700.000.- (onze millions sept cent mille dollars des Etats-Unis) divisé en 1.625.000 (un million six cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 7,20.- (sept virgule vingt dollars des Etats-Unis) chacune.»

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille huit cent soixante euros (3.860,-EUR).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/06/2013. Relation: LAC/2013/29959. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 02/07/2013.

Référence de publication: 2013087222/221.

(130108788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.041.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 94375,

duly represented by Me Fanny Kindler, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 June 2013.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 101041, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 13 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 791, on 3 August 2004 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

#### *First Resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

#### *Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator BRE/Management 2 S.A., a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.596 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 94375,

ici représentée par Me Fanny Kindler, avocate demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Blackstone Real Estate Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101041, constituée par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 13 mai 2004, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791, le 3 août 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième Résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur BRE/Management 2 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.596 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7753. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087270/104.

(130108318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Jackson, Jones & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086644/9.

(130106207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Jaccar Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086645/9.

(130107677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**BoA Luxembourg S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.494.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Bakerton Finance Inc., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its office address at 1209, Orange Street, USA -19801 Wilmington, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, United States of America, under file number 3787693 (the Sole Shareholder),

here represented by SOFIA AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of BoA Luxembourg S.à r.l. / B.V., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 149.494 (the Company);

II. the articles of association of the Company have been established for purposes of Luxembourg law on 30 October 2009 pursuant to a deed executed by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, in published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2468 dated 18 December 2009;

III. the Company's capital is set at EUR 18,000.- (eighteen thousand euro), represented by six hundred thousand (600,000) class A shares with a par value of one euro cent (EUR 0,01) each, and one million two hundred thousand (1,200,000) class B shares in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0,01) each, all subscribed and fully paid-up.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments in kind and/or in cash of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law, subject to the drawing-up of interim accounts.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bakerton Finance Inc., une corporation régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique immatriculée auprès du Division of Corporations de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro (file number) 3787693 (l'Associé Unique);

Ici représentée par SOFIA AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans BoA Luxembourg S.à r.l. / B.V., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.494 et ayant un capital social s'élevant à dix-huit mille euros (EUR 18.000) (la Société);

II. Les statuts de la Société ont été établis aux fins du droit luxembourgeois le 30 octobre 2009 suivant un acte passé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2468 le 18 décembre 2009;

III. Le capital social de la Société s'élève à dix-huit mille euros (EUR 18.000) divisé en six cent mille (600.000) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et un million deux cent mille (1,200,000) parts sociales de classe B entièrement souscrites et libérées;

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de mettre la Société en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de se nommer liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a également décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches spécifiquement définies.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes en nature et/ou en numéraire sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

95310

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7754. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087272/116.

(130108322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086233/11.

(130107032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Oriental Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.846.

In the year two thousand and thirteen, on the twelve day of June.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF (the Company), a partnership limited by shares (société en commandite par actions), organised as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Edouard Delosch, then notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2843 dated 22 November 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.846.

The Meeting is chaired by Mr Gregory MAGHE, Bank employee, with professional address in L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

The Chairman appointed as secretary, Mrs Lenka DUDKOVA, Bank employee, with professional address in L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Emilie DE JONGE, Bank employee, with professional address in L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. At least one-half of the share capital is present or represented, and the number of shares held by the present or represented shareholders are indicated on an attendance list]. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the 1 Management Share and 11,376.032 of Ordinary Shares of the Company, representing 65.22 % of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting and that the Meeting can validly decide on all items included in the agenda and which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

(1) Change of the Company's name to "Oriental Fund SCA SICAV-SIF" and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles), so that it reads henceforth as follows:

**" Art. 1. Form and Name.**

1.1 There exists among the managing general partner, "associé gérant commandite" (the General Partner) and the limited partners, "actionnaires commanditaires" (the Limited Shareholders and together with the General Partner the Shareholders), a corporate partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of Oriental Fund SCA SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles).";

(2) Powers and authorisations; and

(3) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting adopted by at least two third of the votes cast the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the Company's name to "Oriental Fund SCA SICAV-SIF" and subsequently to amend article 1 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

**" Art. 1. Form and Name.**

1.1 There exists among the managing general partner, "associé gérant commandité" (the General Partner) and the limited partners, "actionnaires commanditaires" (the Limited Shareholders and together with the General Partner the Shareholders), a corporate partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of Oriental Fund SCA SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles)."

*Second resolution*

The Meeting resolves to empower and authorize any manager of Oriental Partners, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.826, and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), all acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le douzième du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF (la Société), société en commandite par actions, sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 septembre

2011, publié au Mémorial C, n°2843 du 22 novembre 2011 et immatriculée au Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 163.846.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gregory MAGHE, employé de banque, dont l'adresse professionnelle est à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Lenka DUDKOVA, employée de banque, dont l'adresse professionnelle est à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Emilie DE JONGE, employée de banque, dont l'adresse professionnelle est à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. La moitié du capital social au moins est présente ou représentée, et le nombre d'actions détenues par les actionnaires présents ou représentés est indiqué dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que 1 Action de Commandité et 11.376,032 Actions Ordinaires, représentant 65,22% du capital social de la Société, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Modification de la dénomination de la Société en «Oriental Fund SCA SICAV-SIF» et par suite, modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée Oriental Fund SCA SICAV-SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).»;

(2) Pouvoirs et autorisations; et

(3) Divers.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris aux deux tiers des droits de vote au moins les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «Oriental Fund SCA SICAV-SIF» et par suite, de modifier l'article 1 des Statuts qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée Oriental Fund SCA SICAV-SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).»

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de Oriental Partners, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 163.826 et dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

#### *Estimation des Frais*

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites personnes comparantes et en cas de discordances entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Sur foi de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MAGHE, L. DUDKOVA, E. DE JONGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2013. Relation: DIE/2013/7535. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087293/148.

(130108894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**BRE/Conrad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.246.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 126963,

duly represented by Me Fanny Kindler, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 June 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Conrad S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118246, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1780, on 22 September 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1245, on 22 June 2007.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First Resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator BRE/Management 4 S.A., a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.599 (the "Liquidator").

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 126963,

ici représentée par Me Fanny Kindler, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juin 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BRE/Conrad S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118246, constituée par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780, le 22 septembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1245, le 22 juin 2007.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième Résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur BRE/Management 4 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.599 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1300.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7751. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087310/105.

(130108319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**C.R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 101.662.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Carlo REUTER, ingénieur industriel, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.
- 2.- Monsieur Frank REUTER, employé privé, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.
- 3.- Madame Suzette MAILLIET, employée privée, épouse de Monsieur Carlo REUTER, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach,

ici représentée par Monsieur Carlo REUTER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée C.R.C. S.à r.l., avec siège social à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.662 (NIN 2004 2413 365),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 909 du 11 septembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1572 du 14 août 2009;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1857 du 25 septembre 2009.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

|                                                                                |     |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.- Monsieur Carlo REUTER, prénommé, cinquante-et-une parts sociales . . . . . | 51  |
| 2.- Monsieur Frank REUTER, prénommé, une part sociale . . . . .                | 1   |
| 3.- Madame Suzette MAILLIET, prénommée, quarante-huit parts sociales . . . . . | 48  |
| Total: cent parts sociales . . . . .                                           | 100 |

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cessions de parts sociales*

Monsieur Frank REUTER, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit UNE (1) part sociale pour le montant de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) à Monsieur Carlo REUTER, prénommé, ici présent et cet acceptant.

Monsieur Carlo REUTER est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont cette part sera productive et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part sociale présentement cédée.

Le cédant déclare que la part sociale présentement cédée n'est ni mise en gage ni grevée de droits d'un tiers et qu'il peut librement en disposer.

Le cessionnaire déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le cédant Monsieur Frank REUTER déclare avoir reçu de Monsieur Carlo REUTER le montant de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Monsieur Carlo REUTER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société C.R.C. S.à r.l., déclare accepter au nom de la société la prédite cession de la part sociale conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés, Monsieur Carlo REUTER, prénommé, et Madame Suzette MAILLIET, représentée comme dit ci-avant, ont pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Suite à la cession de parts intervenue, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

|                                                                                                                                                                           |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1.- Monsieur Carlo REUTER, ingénieur industriel, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach,                                                                      |      |
| cinquante-deux parts sociales . . . . .                                                                                                                                   | 52   |
| 2.- Madame Suzette MAILLIET, employée privée, épouse de Monsieur Carlo REUTER, demeurant à L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach, quarante-huit parts sociales . . . . . | 48   |
| Total: cent parts sociales . . . . .                                                                                                                                      | 100» |

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. REUTER, F. REUTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 juin 2013. Relation: ECH/2013/1201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087319/71.

(130107867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**BRE/HVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.277.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 94.375,

duly represented by Me Fanny Kindler, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 June 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/HVM S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.277, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 16 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2051, on 2 November 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First Resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator BRE/Management 2 S.A, a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.596 (the "Liquidator").

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 94.375,

ici représentée par Me Fanny Kindler, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juin 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BRE/HVM S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 119.277, constituée par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2051, le 2 novembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième Résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur BRE/Management 2 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.596 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7749. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087311/99.

(130108321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous les informations suivantes affectant la société «Fortis Banque S.A.» en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société:

- Depuis le 27 mars 2011, Madame Barbara ROELS n'agit plus en qualité de représentante de «FORTIS BANQUE S.A.» et a été remplacée dans ces fonctions par Madame Isabelle TENNSTEDT, née le 21 mai 1982 à Halle en Belgique, et résidant professionnelle rue Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles;

- «Fortis Banque S.A.» a changé de dénomination sociale pour exister depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, sous sa nouvelle dénomination: «BNP Paribas Fortis».

*Résolutions de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 25 avril 2013*

*Conseil d'Administration*

- L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

1. Monsieur Marc RAYNAUD
2. Monsieur Marnix ARICKX
3. BNP PARIBAS FORTIS

L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler les mandats des personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société:

4. Monsieur Jean-Claude SCHNEIDER
5. Monsieur Hans STEYAERT

- L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

\* Madame Kristel COOLS née le 14.01.1970 à Bornem en Belgique, résidant professionnelle au 55, rue du Progrès, B-1210 Bruxelles, Belgique; et

\* Monsieur Pierre PICARD né le 18.11.1965 à Suresnes en France, avec adresse professionnelle 14 rue Bergère, F-75009 Paris, France.

- Désormais, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- \* Monsieur Marc RAYNAUD
- \* Monsieur Marnix ARICKX
- \* BNP PARIBAS FORTIS (représenté par Isabelle TENNSTEDT)
- \* Kristel COOLS
- \* Pierre PICARD

*Réviseur d'entreprises:*

En date du 19 novembre 2012, l'Assemblée a décidé de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A. 7 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach en remplacement de PricewaterhouseCoopers.

Elle a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises d'Ernst & Young S.A. pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour BNP Paribas Portfolio FoF*

Référence de publication: 2013087304/46.

(130108626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

### **Comeht Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.310.

### **STATUTES**

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN

ON THE TWENTIETH DAY OF JUNE.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared the following:

1) Mr Edmond Jules Marie COLLIN, companies director, born in Venlo on 29 April 1963, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

2) Mr Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, companies director, born in Venlo on 4 December 1959, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

3) Mr Hans WIRTZ, Waste Broker, born in Köln on 14 September 1967, residing professionally in Rosenhügel 1, D-51143 Köln,

here represented by Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg),

by virtue of three proxies given under private seal on 9 June 2013, which proxies will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and by the present articles.

The Company exists under the name of "Comeht Holding S.A."

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in the Municipality of Mamer.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

## Title II. - Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## Title III. - Management

**Art. 6.** For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") only.

In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders and composed by one or more Directors A and one or more Directors B appointed by the general meeting of shareholders. The Director(s) A need to be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one (1) director A and two (2) B directors (which may be represented). If a quorum is not obtained the directors present may adjourn the meeting to a place and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

Every board of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at the place and time indicated in the convening notice or such other place as indicated in the convening notice.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of at least one director A and at least two directors B or, as the case may be, by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person.

The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order and/or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second day of June at 11.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

## **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare to subscribe the THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares as follows:

- Mr Edmond COLLIN: eleven thousand six hundred and twenty-five (11.625) shares,
- Mr Mauritius COLLIN: eleven thousand six hundred and twenty-five (11.625) shares,
- Mr Hans WIRTZ: seven thousand seven hundred and fifty (7.750) shares.

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1.400.-

### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital have immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

#### *Director A*

- MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933 with permanent representative: Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B

#### *Directors B*

- Mr Edmond Jules Marie COLLIN, companies director, born in Venlo on 29 April 1963, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

- Mr Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, companies director, born in Venlo on 4 December 1959, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

- Mr Hans WIRTZ, Waste Broker, born in Köln on 14 September 1967, residing professionally in Rosenhügel 1, D-51143 Köln,

The company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one director A and at least two directors B, in compliance with article 9 of these articles.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

CAC Service S.A. a company having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N° 760915.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

- 5.- The registered office of the company is established in L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, Municipality of Mamer.

- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up Capellen.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Edmond Jules Marie COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 29 avril 1963, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

2) Monsieur Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 4 décembre 1959, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

3) Monsieur Hans WIRTZ, Waste Broker, né à Cologne (D) le 14 septembre 1967, demeurant professionnellement à Rosenhügel 1, D-51143 Cologne,

ici représentés par par Monsieur Thierry STAS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Capellen (Luxembourg),

en vertu de trois procurations signées sous seing privé en date du 9 juin 2013, lesquelles procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Comeht HoldingS.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EUROS (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### Titre III. Administration

**Art. 6.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") seulement.

En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, composé de un ou plusieurs administrateurs A et de un ou plusieurs administrateurs B nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le(s) administrateurs A devront être résidents au Grand-Duché de Luxembourg.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs incluant au moins un administrateur A et au moins deux administrateurs B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Toutes les réunions du conseil se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et d'au moins deux Administrateurs B ou, selon le cas, par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jour du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions Générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions comme suit:

- Monsieur Edmond COLLIN: onze mille six cent vingt-cinq (11.625) actions,
- Monsieur Mauritius COLLIN: onze mille six cent vingt-cinq (11.625) actions,
- Monsieur Hans WIRTZ: sept mille sept cent cinquante (7.750) actions.

Ces actions ont été libérées à concurrence de 100 %, par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.400.-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

*Administrateur A*

- MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933 avec comme représentant permanent: Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

*Administrateurs B*

- Monsieur Edmond Jules Marie COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 29 avril 1963, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),
- Monsieur Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 4 décembre 1959, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL), - Monsieur Hans WIRTZ, Waste Broker, né à Cologne (D) le 14 septembre 1967, demeurant professionnellement à Rosenhügel 1, D-51143 Cologne,

La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et d'au moins deux Administrateurs B, en conformité avec l'article 9 des présents statuts.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

CAC Service S.A. ayant son siège social à Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760.915.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, Commune de Mamer.

- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 juin 2013. Relation: RED/2013/1016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013087342/422.

(130108638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**DB PWM Private Markets I SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.179.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 20. Juni 2013 KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Rue Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013086416/13.

(130106779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous les informations suivantes affectant la société «Fortis Banque S.A.» en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société:

- Depuis le 27 mars 2011, Madame Barbara ROELS n'agit plus en qualité de représentante de «FORTIS BANQUE S.A.» et a été remplacée dans ces fonctions par Madame Isabelle TENNSTEDT, née le 21 mai 1982 à Halle en Belgique, et résidant professionnelle rue Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles;

- «Fortis Banque S.A.» a changé de dénomination sociale pour exister depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, sous sa nouvelle dénomination: «BNP Paribas Fortis».

*Résolutions de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 25 avril 2013*

*Conseil d'Administration*

- L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

\* Monsieur Marc RAYNAUD

\* Monsieur Marnix ARICKX

\* BNP PARIBAS FORTIS

- L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler les mandats des personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société:

\* Monsieur Jean-Claude SCHNEIDER

\* Monsieur Hans STEYAERT

- L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

\* Madame Kristel COOLS née le 14.01.1970 à Bornem en Belgique, résidant professionnelle au 55, rue du Progrès, B-1210 Bruxelles, Belgique; et

\* Monsieur Pierre PICARD né le 18.11.1965 à Suresnes en France, avec adresse professionnelle 14 rue Bergère, F-75009 Paris, France.

- Désormais, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

\* Monsieur Marc RAYNAUD

\* Monsieur Marnix ARICKX

\* BNP PARIBAS FORTIS (représenté par Isabelle TENNSTEDT)

\* Kristel COOLS

\* Pierre PICARD

*Réviseur d'entreprises:*

En date du 19 novembre 2012, l'Assemblée a décidé de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A. 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach en remplacement de PricewaterhouseCoopers.

Elle a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises d'Ernst & Young S.A. pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour BNP Paribas Portfolio Fund*

Référence de publication: 2013087305/46.

(130107863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Drep Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 152.909.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013*

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086422/17.

(130106593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fonds de Pension – Députés au Parlement Européen*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013086508/12.

(130106803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.742.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juin 2013.

Innisfree F3 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

*Manager B*

Référence de publication: 2013086595/14.

(130107396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---